

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique-du-Rosaire tenue ce mercredi 24 janvier 2024, au bureau municipal de Saint-Dominique-du-Rosaire sous la présidence de M. le Maire Christian Legault, et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

Madame Michelle St-Laurent	Conseillère	No : 2
Madame Christiane Vaillancourt	Conseillère	No : 3
Monsieur Gilles Audet	Conseiller	No : 4
Madame Pierrette Morin	Conseillère	No : 5
Monsieur Pascal Héту	Conseiller	No : 6

Est également présente à cette séance Madame Katy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière.

Ordre du jour

1. CONSTATATION DU QUORUM
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. OCTROI CONTRAT INGÉNIEUR PROJET GARAGE
4. OCTROI CONTRAT ARCHITECTE PROJET GARAGE
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. CONSTATATION DU QUORUM

Conformément aux dispositions de l'article 156 du Code municipal, l'avis de convocation a été signifié à tous les élus tel que requis et le quorum est respecté.

Monsieur le maire, Christian Legault constate le quorum et ouvre la séance à 20h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

14-01-2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté

3. OCTROI CONTRAT INGÉNIEUR PROJET GARAGE

15-01-2024 OCTROI CONTRAT INGÉNIEUR PROJET GARAGE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire a identifié le besoin de démolir le garage actuel et de procéder à la construction d'un nouveau garage municipal pour répondre aux besoins de stockage, d'entretien et de maintenance de ses équipements;

ATTENDU QUE la construction d'un garage municipal nécessite des services d'ingénierie spécialisés pour garantir la conception efficace et conforme aux normes;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire s'est qualifiée pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales;

ATTENDU QUE les études préliminaires au dépôt de la demande de subvention auprès du Gouvernement du Québec ont été faites par SNC Lavalin;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Hétu
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'un contrat d'ingénierie soit octroyé à AtkinsRéalis anciennement SNC Lavalin pour la conception des plans et devis du garage municipal au coût de 113 600,00\$ excluant les taxes.

QUE la présente résolution fait office de contrat entre AtkinsRéalis et la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire.

4. OCTROI CONTRAT ARCHITECTE PROJET GARAGE

16-01-2024 OCTROI CONTRAT ARCHITECTE PROJET GARAGE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire a identifié le besoin de démolir le garage actuel et de procéder à la construction d'un nouveau garage municipal pour répondre aux besoins de stockage, d'entretien et de maintenance de ses équipements;

ATTENDU QUE la construction d'un garage municipal nécessite des services d'architectures spécialisés pour garantir la conception efficace et conforme aux normes;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire s'est qualifiée pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales;

ATTENDU QUE les études préliminaires au dépôt de la demande de subvention auprès du Gouvernement du Québec ont été faites par MLS Architectes Inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Pierrette Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'un contrat d'architecture soit octroyé à MLS Architectes pour la conception des plans et devis du garage municipal ainsi que des services durant la construction au coût de 107 900,00 \$ excluant les taxes.

QUE la présente résolution fait office de contrat entre MLS Architectes Inc. et la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire.

1.6 PÉRIODE DE QUESTIONS

1.7 LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés,

La séance est levée il est 19h58

Christian Legault
Maire

Katy Fortier
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Christian Legault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

Christian Legault